

CHATEAUNEUF LA FORET – LOTISSEMENT DES THUYAS Exercice : 2024

DELIBERATION DU 10/04/2025 – N°2025/014
SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE

Nombre de membres en exercice :	19
Nombre de membres présents :	10
Nombre de suffrages exprimés :	17
Nombre de pouvoirs :	7
Date de convocation :	28/03/2025

Séance du : 10/04/2025 à 19 heures

Le Conseil Municipal sous la présidence de Franck Four, 1er adjoint délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2024 dressé par Françoise Rivet, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :
COMPTE FINANCIER UNIQUE LOTISSEMENT DES THUYAS

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	89 995,71	115 043,45	205 039,16
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	16 100,29	16 100,29
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	98 420,00	115 043,45	213 463,45
	Dépenses réalisées (1)	E	13 334,95	16 100,29	29 435,24
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-13 334,95	0,00	-13 334,95
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	8 424,29	0,00	8 424,29
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-4 910,66	0,00	-4 910,66
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-4 910,66	0,00	-4 910,66

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

et ont signé au registre des délibérations les membres présents : M. FOUR, Mme DUPRAT, Mme DE CUYPER, M. LAUBARY, Mme ZRAK, Mme LAFARGE, Mme MAZAUD, M. LAFARGE, M. QUEYREIX, M. CHANGION

Fait en mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Fait en mairie, le 10 avril 2025.

1er adjoint au Maire
Franck FOUR

